

UNITED NATIONS
United Nations Stabilization
Mission in Haiti



NATIONS UNIES
Mission des Nations Unies pour
la Stabilisation en Haïti

MINUSTAH
Section des Droits de l'Homme

RAPPORT MENSUEL-MARS 2009

I. Résumé

- Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et l'ancien Président américain, Bill Clinton, ont effectué une visite officielle de 24 heures en Haïti
- Une délégation du Conseil de sécurité des Nations Unies a visité Haïti du 11 au 15 mars
- Une mission du Haut commissariat aux droits de l'homme a séjourné en Haïti du 16 au 21 mars
- L'administration des écoles publiques dans le département du Nord constitue un sujet de préoccupation pour la SDH
- La campagne électorale pour les sénatoriales partielles d'avril 2009 a été officiellement lancée le 16 mars
- Les cas de lynchages sont en augmentation dans le pays, révélant les carences des autorités policières et judiciaires
- La situation des mineurs en conflit avec la loi est préoccupante en raison de la non prise en compte par les autorités judiciaires de leur statut de mineur dans leurs décisions
- La Section des droits de l'homme a célébré la journée internationale de la femme par l'organisation de diverses activités dans les différentes régions du pays

II. Développements en matière politique, sociale et sécuritaire

1. Les pluies diluviennes qui sont tombées sur le pays au début du mois ont causé des dégâts matériels considérables, particulièrement à Port-au-Prince. Plusieurs quartiers de la capitale ont été inondés notamment au centre-ville, à Martissant, à Cité Soleil et à Claircine. Le bilan établi par la Protection civile fait état du décès d'un enfant de 6 ans et de 600 familles sinistrées. Le gouvernement a été critiqué par les députés et sénateurs pour son absence de mesures préventives depuis la dernière saison cyclonique. Le Premier ministre Michèle-Pierre Louis a dû répondre, lors d'une séance d'interpellation, aux questions des députés sur les dépenses effectuées dans le cadre du plan d'urgence mis en place après les cyclones d'août et septembre 2008.

2. Le 16 mars s'est ouverte la campagne électorale pour les sénatoriales partielles d'avril à travers les dix départements du pays. Elle prendra fin le 17 avril, soit 48h avant les élections. 78 candidats représentant près de 15 formations politiques se disputent 12 des 30 sièges de la chambre haute du Parlement. Les partisans de Famni Lavalas ont continué à manifester pour obtenir la réintégration de leur parti politique dans le processus électoral et le retour de l'ancien Président Jean Bertrand Aristide. Le 9 mars, quelques centaines des membres de Famni Lavalas ont manifesté à l'aéroport Toussaint Louverture à l'arrivée du Secrétaire général des Nations

Unies, Ban Ki-moon, et de l'ancien Président américain, Bill Clinton, pour réclamer le retour en Haïti de Jean Bertrand Aristide. Le même jour dans la soirée, des centaines d'autres manifestants se sont rassemblés aux abords du Palais national, au moment où le Président de la République René Préval recevait les deux personnalités.

3. La situation socio-économique du pays n'a pas connu d'amélioration durant le mois de mars. De nombreux Haïtiens tentent de quitter le pays pour chercher de meilleures conditions de vie ailleurs. Un bateau transportant 150 Haïtiens a été intercepté en mer par les garde-côtes américains et rapatrié en Haïti le 20 mars. Pendant ce temps, le budget de l'Etat pour l'exercice 2008-2009 n'a pas encore été adopté. En effet, le vote du budget proposé par le gouvernement, d'un montant de 256,4 million de dollars, dont 60% dépend du financement de la communauté internationale, a été reporté car les deux chambres du parlement en exigent la révision.

4. C'est dans ce contexte que le Professeur Collier, Conseiller économique du Secrétaire général des Nations Unies, a rendu public un rapport comprenant des propositions concrètes pour sortir Haïti de la pauvreté et permettre le relèvement économique du pays. L'Expert est d'avis qu'Haïti a le potentiel de s'élever au rang des pays développés. Ce rapport a été bien accueilli par le gouvernement haïtien.

5. Sur le plan sécuritaire, la situation reste marquée par la découverte quasi régulière de cadavres portant des impacts de balle principalement à Port-au-Prince. Pour le mois de mars, la MINUSTAH a recensé 37 meurtres, 13 enlèvements et 11 cas de lynchages sur l'ensemble du pays. Dans le département de l'Ouest, la situation sécuritaire semble se détériorer avec une augmentation de la criminalité particulièrement à Fonds Verettes et Martissant. Le 11 mars à Port-au-Prince, un véhicule de la MINUSTAH a été incendié sur les lieux des manifestations des étudiants de l'Ecole Normale Supérieure et de la faculté des sciences humaines.

Dans les différentes régions, la situation sécuritaire est restée relativement calme en cette période pré-électorale avec la mise en place des membres des bureaux électoraux départementaux, malgré la circulation de tracts et les annonces radio virulentes du parti Lavalas dans le Nord, le Sud, la Grande Anse et le Centre, qui appelaient à la grève, à la manifestation et au renversement du gouvernement Préval-Pierre-Louis.

Dans le département du Centre, les CASEC de la zone de Féaux Cheval vers Terre Rouge ont déclaré que les parents n'envoient plus leurs enfants à la rivière de peur qu'ils soient enlevés et tués par un réseau de bandits qui extraient le coeur d'enfants pour des pratiques superstitieuses en vue de gagner à la borlette¹.

Visites en Haïti de personnalités et délégations des Nations Unies

6. Haïti a reçu la visite de plusieurs personnalités et délégations des Nations Unies. La première fut celle du Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, accompagné de l'ancien Président Américain, Bill Clinton. La seconde fut celle d'une délégation du Conseil de sécurité des Nations Unies, conduite par l'Ambassadeur du Costa-Rica, Monsieur Jorge Urbina.

¹ Loterie haïtienne

Enfin, une mission du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a séjourné en Haïti du 16 au 21 mars.

Visite du Secrétaire général des Nations Unies et de l'ancien Président américain

7. Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, et l'ancien Président américain, Bill Clinton, ont effectué une visite officielle en Haïti les 9 et 10 mars. L'objectif de cette visite était d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'une augmentation de l'aide en faveur d'Haïti en prévision de la conférence des donateurs prévue les 13 et 14 avril à Washington. Au cours de leur séjour, Messieurs Ban Ki-Moon et Clinton ont rencontré notamment le Président de la République René Préal, le Premier ministre Michèle Pierre-Louis et des membres de son gouvernement ainsi que des représentants du monde des affaires. Tous deux ont plaidé pour plus d'investissements étrangers et un plan de développement viable pour Haïti. Le Secrétaire général a notamment suggéré qu'Haïti saisisse l'opportunité de la stabilité sociale pour redresser la situation économique. L'ancien Président américain, accompagné d'une délégation d'hommes d'affaires américains, a quant à lui insisté sur le potentiel économique du pays. Il a notamment souligné que c'était la première fois qu'Haïti avait une chance d'échapper à la spirale de la pauvreté et d'en finir avec un héritage de gouvernements oppressifs.

Visite de la délégation du Conseil de sécurité des Nations Unies

8. Une délégation du Conseil de sécurité des Nations Unies a effectué une mission de quatre jours en Haïti, du 11 au 15 mars pour réaffirmer son soutien au peuple et au gouvernement haïtien et pour évaluer la mise en œuvre de sa résolution 1840 et les progrès réalisés par la MINUSTAH. Conduite par l'ambassadeur Jorge Urbina du Costa-Rica, la délégation a notamment rencontré le Président de la République, le Premier ministre et certains membres de son gouvernement, des représentants du parlement ainsi que des représentants du secteur privé. La délégation a également visité les villes de Fort-Liberté et des Gonaïves, durement touchée par les inondations provoquées par le cyclone Hanna en août 2008.

9. Le conseil s'est engagé à continuer de fournir un soutien aux efforts de reconstruction à travers le pays grâce au renforcement de la stabilité politique, la consolidation de la paix et le développement économique et social. Soulignant l'importance du processus électoral, le Conseil a appelé les partis politiques au calme et invité les différentes composantes de la société et les dirigeants politiques à éviter une nouvelle crise politique dans le pays.

Visite de la délégation du Haut commissariat aux droits de l'homme

10. La Section des droits de l'homme (SDH) a accueilli du 16 au 21 mars une délégation du Bureau du Haut commissariat aux droits de l'homme, venue soutenir la Section dans le développement d'un programme visant à engager la société civile dans le suivi des dépenses budgétaires étatiques allouées à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. L'objectif principal de cette mission était de s'assurer que le processus de planification et de mise en œuvre des politiques publiques en Haïti intègre une approche fondée sur les droits de l'homme. Des réunions ont été tenues avec le ministre de la planification et la coopération externe, des représentants de la Présidence et du cabinet du Premier ministre, des représentants de l'Union européenne, du FMI, de la Banque mondiale et de l'USAID. La délégation a également rencontré le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti et son adjoint

principal ainsi que des organisations de la société civile. La délégation produira un rapport des résultats de sa mission comportant des recommandations.

III. Situation des droits de l'homme observée sur le terrain

A. Respect des libertés publiques dans le contexte de la période pré-électorale

11. A l'approche des élections sénatoriales, la SDH est particulièrement attentive au respect des libertés publiques et aux cas éventuels de pression et intimidation sur les électeurs et/ou candidats.

La SDH a été informée d'allégations de menaces et intimidations à l'encontre des membres de Fusion² à Maïssade (département du Centre). Le député Joseph Willo, candidat UCADE³ aux sénatoriales, et ses partisans sont accusés d'empêcher les membres de Fusion de se réunir librement. Le 3 mars, M. Willo aurait agressé le coordonnateur de la Fondation GRACE⁴, groupe de réflexion du centre, l'accusant de soutenir son adversaire électoral du parti Fusion.

Le 8 mars aux Irois dans le département de la Grande Anse, les partis OPL et MODEREH⁵ se sont affrontés. Plusieurs organisations de défense des droits des femmes affiliées à OPL n'ont pu célébrer la journée internationale de la femme en raison de l'installation de barricades par les partisans de MODEREH. Les personnes ayant pu atteindre le lieu des célébrations auraient été battues par des individus armés. Le lendemain, la Section a discuté de l'incident avec la Ministre de la condition féminine et le Secrétaire d'Etat à la sécurité publique qui ont promis d'enquêter sur l'affaire. Ces derniers affrontements ont une nouvelle fois provoqué des déplacements de populations vers d'autres localités du département à Anse d'Hainaut et Jérémie. Une délégation de victimes s'est présentée à la SDH pour rapporter la faible réaction de la police face à la violence. Elles ont également indiqué qu'aucun rapport d'incident n'a été préparé par les autorités judiciaires par peur de représailles.

Le 22 mars à Ouanaminthe, le député Rodolphe Joazile, candidat Fusion dans le Nord-Est, a organisé une caravane musicale au cours de laquelle un groupe de ses partisans aurait attaqué la station de radio « Massacre » à coups de pierres et de bouteilles faisant trois blessés. Le mari de la propriétaire de cette radio, Ernst Lavaux, est candidat LAAA⁶.

Le 26 mars à Saint-Marc dans le département de l'Artibonite, le véhicule personnel du candidat Sénateur Luckner Désir aurait été arrêté par des hommes armés qui, d'après les informations récoltées par la PNH⁷, auraient détourné le véhicule et interrogé son

² Parti Fusion des Sociaux-Démocrates Haïtiens

³ Un parti politique récemment créé qui serait proche de Lespwa.

⁴ Groupe de réflexion et d'action du Centre proche du parti Fusion

⁵ OPL - Organisation du Peuple en Lutte ; MODEREH - Mouvement Démocratique et Rénovateur d'Haïti

⁶ Parti Artibonite en Action, dirigé par Youri Latortue

⁷ Police nationale d'Haïti

chauffeur pendant trois heures sur la campagne de Luckner Désir, ses moyens financiers et son calendrier de campagne. Le véhicule a également été vandalisé et les affiches de campagnes détruites.

B. Monitoring des droits des sinistrés suite aux ouragans

12. Le 6 mars, l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Michel Forst, a émis un communiqué de presse demandant au gouvernement des Etats-Unis de suspendre sa décision de rapatriement des milliers de migrants haïtiens qui avaient quitté le pays suite aux destructions massives causées par les ouragans d'août et septembre 2008. M. Forst avait déjà précédemment adressé une lettre au ministère américain de la sécurité intérieure concernant la décision de l'administration américaine de révoquer le statut de protection temporaire (TPS) aux Haïtiens.

13. La SDH continue d'observer la situation des sinistrés dans les zones touchées par les ouragans, particulièrement le département de l'Artibonite. Les victimes vivant toujours dans les abris souffrent de conditions de vie très précaires, particulièrement dans le camp de Praville et à Mapou, où 200 familles vivent sous tente. Ils sont nombreux à déclarer ne pas recevoir de nourriture ni d'eau des organisations humanitaires depuis novembre 2008 et la plupart d'entre eux dorment toujours à même le sol. Des craintes grandissantes se font sentir à l'approche de la nouvelle saison cyclonique chez les sinistrés, dont les maisons ont été entièrement détruites.

C. Violations des droits civils et politiques

2. Police

14. Il ressort des observations effectuées par la SDH à travers le pays que les agents de la Police Nationale d'Haïti (PNH) continuent à se rendre coupables de violations des droits de l'homme.

Traitements cruels, inhumains et dégradants

15. Le travail de monitoring de la situation des droits de l'homme mené par la SDH dans les commissariats de police et les plaintes déposées par les victimes de violations des droits de l'homme à la Section, révèlent l'existence de violences injustifiées lors des arrestations opérées par certains agents de la PNH.

Le 12 mars, la SDH a enregistré la plainte d'un homme qui aurait été battu la veille par trois agents UDMO à Bel Air dans le département du Nord. Il fut ensuite menotté et jeté de force dans le véhicule de police pour être emmené au poste de Barrière Bouteille, où il fut ensuite relâché après négociations. Selon la victime, il était au téléphone en train de faire un commentaire sur l'utilisation abusive des sirènes de police lorsqu'il fut violemment arrêté.

La Section a enregistré la plainte d'une personne détenue à la garde à vue du commissariat de Mirebalais (département du Centre) qui prétend avoir été battue par un agent de police et deux civils lors de son arrestation. L'équipe de la SDH a effectivement observé des traces de coups sur le corps, qui pourraient avoir résulté d'un tel mauvais

traitement. Ce genre d'abus continue à se reproduire malgré les nombreuses démarches de la Section auprès des autorités de police pour y mettre un terme.

3. Autorités administratives

Utilisation illégale des prérogatives de la force publique

16. La Section a relevé au cours du mois plusieurs cas d'utilisation illégale des prérogatives de la puissance publique.

Le 4 mars, la SDH a rencontré un détenu (pour séquestration) au commissariat de police de Plaine du Nord (département du Nord) qui affirme avoir été battu lors de son arrestation par un CASEC accompagné de 15 civils.

Lors d'une visite au commissariat de Lascahobas (département du Centre), la SDH a été informée d'allégations d'abus des détenus par un CASEC. La Section s'est entretenue avec le directeur du commissariat pour lui rappeler la nature illégale de ces actes de violence et la nécessité de les sanctionner.

4. Justice populaire

17. La Section a relevé 11 cas de lynchages au cours du mois, traduisant ainsi une augmentation des cas de justice populaire, qui surviennent soit au moment de l'arrestation de la personne soit lorsque qu'un individu est surpris en flagrant délit par la population. Dans la majorité de ces cas, la Section continue d'observer l'absence de mesures prises par les autorités pour lutter contre ce phénomène de plus en plus répandu.

Cinq cas de tentatives de lynchage ont été rapportés lors de visites à la prison civile de Jacmel. Certains détenus auraient été victimes de tentative de lynchage par la population au moment de leur arrestation.

Le 10 mars à Boyer dans le département du Centre, une dame de 65 ans a été blessée lors d'une tentative de lynchage par la population qui l'accusait de sorcellerie. Elle fut sauvée grâce à l'intervention d'un citoyen qui est parvenu à l'extirper de la foule et prévenir la police.

Le 17 mars à Fontamara 27 dans le département de l'Ouest, deux individus surpris en flagrant délit de vol ont été lynchés par la population. Deux jours plus tard à Léogâne, un homme ayant trouvé refuge au commissariat d'Anacaona, suite à une bagarre, a été intercepté par la foule et battu à mort.

5. Justice

18. Les équipes de la SDH sur le terrain continuent d'observer des irrégularités persistantes dans l'administration de la justice au préjudice des justiciables.

19. En effet, la Section continue d'observer des décisions judiciaires rendues hors compétence. C'est le cas notamment au Cap-Haïtien où il existe une véritable tendance des juges

de paix à rendre des décisions en-dehors de leurs compétences, plutôt que de transférer le dossier au parquet. En outre, les bureaux à Hinche et au Cap Haïtien constatent que les juges de paix continuent à émettre des mandats d'arrêt dans des cas de dettes, malgré les multiples discussions avec la Section en la matière et une circulaire signée par le Commissaire du gouvernement.

20. La SDH note par ailleurs que les mandats d'arrêt sont régulièrement exécutés par des brigadiers, des aide-CASECs ou des agents de sécurité plutôt que par la police (départements du Nord-Est et du Nord). Ce phénomène illégal est observé dans de nombreuses régions où la présence policière et judiciaire est insuffisante pour exécuter toutes les tâches leur incombant. Ainsi, ces forces parallèles sont créées pour combler ce vide et accomplir les fonctions normalement réservées à la police et la justice.

21. Les arrestations arbitraires demeurent un sujet de préoccupation pour la SDH. A Port-au-Prince, un individu, blessé par balles à la jambe, fut amené à l'hôpital par la police en août 2008 et placé sous surveillance durant son séjour en raison de son implication présumée dans le meurtre d'un policier le même jour. Il fut transféré au commissariat de Delmas 33 le 18 mars et menoté à un banc pendant six jours sans aucune attention médicale. En fin de compte, l'homme fut relâché faute de preuves de son implication dans le meurtre du policier. La SDH est d'avis que les enquêtes policières doivent impérativement être menées antérieurement à l'arrestation.

6. Conditions de détention

22. De nombreux établissements pénitentiaires en Haïti ne réunissent pas les conditions de sécurité nécessaires. C'est pourquoi face aux multiples menaces d'évasions et de rébellions à la prison de Saint-Marc, le directeur de prison a requis l'aide de la SDH pour améliorer la sécurité du bâtiment, par l'acquisition et l'installation de fils barbelés. La SDH a saisi l'Unité Correction de la MINUSTAH qui a promis d'appuyer la demande du directeur de la prison de Saint-Marc.

Le 3 mars, un détenu a réussi à s'échapper de la garde à vue du commissariat de Trou du Nord (département du Nord-Est), ce qui pose également la question d'une éventuelle complicité ou négligence de la part des gardes de sécurité.

Les conditions de détention à la garde à vue du commissariat de Gonaïves qui sert également de centre de détention sont toujours déplorables. En effet, le commissariat compte 247 détenus alors que la capacité d'accueil maximale est normalement de 75 personnes. Plusieurs détenus souffrent de maladies de la peau et de diarrhées et ne bénéficient pas des soins de santé adéquats. La Section considère que ces conditions de détention équivalent à un traitement cruel, inhumain et dégradant.

7. Mineurs

23. La situation des mineurs en conflit avec la loi est préoccupante. La loi de 1961 créant des mécanismes spéciaux pour la justice des mineurs est peu ou pas respectée par les autorités judiciaires. Les mineurs sont jugés et condamnés comme des adultes dans la majorité des cas alors que l'article 40 de la Convention internationale des droits de l'enfant impose de tenir compte de l'âge dans le traitement des mineurs en conflit avec la loi.

Le 4 mars, la SDH a noté la présence d'un mineur de 14 ans dans une cellule d'adultes au commissariat de Petit Goâve. Celui-ci s'y trouvait depuis le 11 janvier pour

« vagabondage ». La Section a entrepris des démarches pour que le dossier soit transféré au tribunal pour enfants.

Le bureau régional de l'Ouest a découvert que 37 mineurs avaient été transférés le 21 mars de la prison pour mineurs de Delmas 33 au Pénitencier national, parce qu'ils auraient atteint la majorité avant de pouvoir être entendus par un juge pour enfants. Cette décision de transfert viole l'article 50 du code pénal selon lequel les juges doivent tenir compte de l'âge de la personne au moment de la commission des faits, et non à la date du jugement.

D. Droits économiques sociaux et culturels

24. La situation socio-économique déplorable pousse de nombreux Haïtiens à tenter de fuir le pays pour trouver de meilleures conditions de vie à l'étranger. Un bateau transportant 150 passagers haïtiens a été intercepté en mer par les garde-côtes américains le 20 mars. La majorité, originaires du département du Nord, ont déclaré avoir tenté de fuir les conditions de vie extrêmement difficiles qu'ils connaissent en Haïti. La Section note une augmentation du nombre de « boat people » cherchant de meilleures conditions de vie à l'étranger.

Droit à l'éducation

25. La Section vient d'achever une enquête sur l'administration des écoles publiques dans le département du Nord. Les directeurs de 21 écoles publiques interrogés ont rapporté les différents problèmes de fonctionnement. Le dysfonctionnement le plus sérieux est la non reconnaissance officielle par l'Etat de plus de la moitié des 1 100 enseignants travaillant dans le secteur public de l'éducation de la région.

Droit à l'eau potable

26. La SDH a pris part à la 5^{ème} édition du Forum mondial sur l'eau qui s'est tenu à Istanbul du 16 au 22 mars. La Section a participé au panel de discussions sur l'eau en temps de crise et y a présenté sa campagne sur le droit à l'eau potable qui s'est déroulée en Haïti entre le 10 octobre et le 10 décembre 2008. Des discussions enrichissantes ont suivi les différentes présentations et le mini documentaire réalisé par la Minustah sur les difficultés d'accès à l'eau potable en Haïti a été diffusé à l'issue des débats.

IV. Activités droits de l'homme menées par la Section

1. Activités de sensibilisation

27. Le 8 mars, les différents bureaux de la SDH ont participé aux célébrations de la Journée internationale des femmes. Le message du Secrétaire général, qui insistait sur le rôle important des hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes, a été lu à l'occasion des diverses cérémonies. Des concours ont été organisés, des débats, des conférences, un match de football, des marches pacifiques et la projection de documentaires sur le thème de la violence faite aux femmes ont marqué la journée. Dans certaines régions, les activités étaient planifiées jusqu'au 3 avril, journée nationale de la femme haïtienne.

28. La journée internationale de l'eau a été célébrée le 22 mars. Les bureaux régionaux ont marqué l'événement par la lecture du message du Secrétaire général, l'organisation de conférences sur le droit à l'eau potable autour du thème « l'eau : responsabilité partagée » et la projection de documentaires sur l'eau.

2. Renforcement des capacités des partenaires locaux

29. Une des activités importantes de la SDH consiste à contribuer au renforcement des capacités des partenaires nationaux tels que la PNH, les autorités judiciaires mais aussi les membres de la société civile travaillant dans le domaine des droits de l'homme. La SDH a participé aux activités suivantes :

- Dans le département du Nord-Est, la SDH a organisé une formation sur les droits de l'homme au profit des membres de l'ONG *Solidarite Fwontalye*.
- Dans le département du Centre, pour répondre au constat de la méconnaissance des mécanismes juridiques spécifiques aux mineurs par les autorités policières et judiciaires, la SDH conjointement avec la section justice a organisé une activité de formation sur la législation nationale relative aux mineurs en conflit avec la loi au profit de juges de paix titulaire et policiers de la commune de Maïssade.
- Dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, la SDH a participé à la formation organisée par le ministère de la condition féminine sur l'utilisation de la fiche nationale d'enregistrement des allégations de violences.
- Sur invitation de la Faculté des sciences infirmières de Léogâne, le bureau régional de l'Ouest a réalisé une présentation sur le droit à la santé au profit de 95 étudiants de la faculté.

V. Conclusion

30. La Section note une augmentation des cas de lynchage dans le pays et constate l'indifférence des autorités policières et judiciaires dans la majorité des cas. Le phénomène semble se banaliser, ce qui témoigne du réel manque de confiance de la population en la justice et nécessite la prise de mesures urgentes de la part des autorités pour, d'une part, mener des enquêtes diligentes afin d'éviter que la population ne se rende justice elle-même et, d'autre part, sanctionner les auteurs de lynchages.

31. Avril sera un mois important pour le pays. En premier lieu, la tenue de la conférence des donateurs à Washington déterminera la teneur de l'aide internationale octroyée à Haïti. Beaucoup d'espoir repose sur le succès de cette conférence pour relancer la dynamique de relèvement en Haïti. Par ailleurs, la tenue des élections sénatoriales partielles le 19 avril prochain représente un véritable test pour la stabilité du pays.

32. La visite en Haïti de la délégation du Haut commissariat aux droits de l'homme a permis à la SDH de renforcer son partenariat avec les organisations de la société civile haïtienne en vue des actions communes et concertées en matière d'observation et de promotion des droits économiques, sociaux et culturels en Haïti.